PROCLAMATION

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la loi ordonne l'élire, le premier lundi de novembre prochain, les représentans de la Louisiane qui devront servir pendant deux ans dans le trente-deuxième Congrès des Etats-Unis, savoir :

Un représentant pour le premier district congressionnel, qui se compose des paroisses de Plaquemines, de St-Bernard, du faubourg Tremé, de la Première et de la Troisième Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel, qui se compose de la Seconde Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi et des paroisses de Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un représentant pour le troisième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Catahoula, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St-Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est Feliciana, Ouest Feliciana, Pointe-Coupée, Est Bâton Rouge, Ouest Bâton Rouge et Iberville.

Et un représentant pour le quatrième district congressionnel, qui se compose des paroisses de Ste-Marie, St-Martin, St-Landry, Lafayette, Vermillon, Calcasieu, Rapides, Natchitoches, Sabine, De Soto, Caddo, Bossier, Bienville, Claiborne, Jackson, Union, Ouachita, Morehouse et Caldwell.

Attendu que la loi ordonne d'élire, le même jour, des sénateurs des districts sénatoriaux, les sénateurs qui doivent remplacer ceux dont le terme de service est expiré, savoir :

Deux sénateurs pour le district composé de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive gauche du fleuve Mississipi.

Un sénateur pour le district composé des paroisses Jefferson et St-Charles.

Deux sénateurs pour le district composé des paroisses de St-Jean Baptiste, St Jacques et Ascension.

Un sénateur pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'hon. A. Boudousquié.

Un sénateur pour les paroisses de l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Un sénateur pour le district composé des paroisses d'Iberville et d'Ouest Bâton Rouge.

Un sénateur pour le district composé des paroisses d'Est Bâton Rouge et Livingston.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse Est Feliciana.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse Ouest Feliciana.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse Pointe Coupée.

Un sénateur pour le district composé des paroisses de Concordia, Franklin et Caldwell.

Un sénateur pour le district composé des paroisses Catahoula, l'Union, Jackson et Caldwell.

Deux sénateurs pour le district composé des paroisses des Rapides et Avoyelles.

Un sénateur pour les paroisses de Calcasieu et St-Landry.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de St-Martin.

Attendu qu'il est aussi ordonné par la loi que le premier lundi de novembre, il sera aussi élu des membres de la chambre des représentans du peuple, pour servir pendant le terme de deux années à la Législature de l'Etat, savoir :

Deux pour la paroisse Plaquemines.

Un pour la paroisse St Bernard.

Un pour la paroisse d'Orléans (rive droite).

Deux pour le premier district de la paroisse d'Orléans.

Trois pour le second district.
Six pour le troisième district.
Trois pour le quatrième district.
Trois pour le cinquième district.
Deux pour le sixième district.
Deux pour le septième district.
Deux pour le huitième district.
Un pour le neuvième district.
Un pour la paroisse de Jefferson.
Un pour la paroisse St Charles.
Un pour la paroisse St Jean Baptiste.
Un pour la paroisse St Jacques.
Un pour la paroisse d'Ascension.
Un pour la paroisse d'Assomption.
Trois pour la paroisse de Lafourche Intérieure.
Un pour la paroisse de Terrebonne.
Un pour la paroisse d'Iberville.
Un pour la paroisse d'Ouest Bâton Rouge.
Un pour la paroisse d'Est Bâton Rouge.
Un pour la paroisse de Livingston.
Un pour la paroisse de Ste Hélène.
Un pour la paroisse de Washington.
Un pour la paroisse de St Tammany.
Un pour la paroisse d'Est Feliciana.
Un pour la paroisse d'Ouest Feliciana.
Un pour la paroisse de la Pointe Coupée.
Un pour la paroisse de Concordia.
Un pour la paroisse de Tensas.
Un pour la paroisse de Madison.
Un pour la paroisse de Carroll.
Un pour la paroisse de Catahoula.
Un pour la paroisse de Franklin.
Un pour la paroisse de Caldwell.
Un pour la paroisse d'Ouachita.
Un pour la paroisse de Morehouse.
Un pour la paroisse Union.
Un pour la paroisse Jackson.
Un pour la paroisse Claiborne.
Un pour la paroisse de Bienville.
Un pour la paroisse de Bossier.
Un pour la paroisse de Caddo.
Un pour la paroisse De Soto.
Un pour la paroisse de Sabine.
Un pour la paroisse de Natchitoches.
Un pour la paroisse des Rapides.
Un pour la paroisse des Avoyelles.
Un pour la paroisse de St Landry.
Un pour la paroisse de Calcasieu.
Un pour la paroisse de Lafayette.
Un pour la paroisse de Vermillon.
Un pour la paroisse de St Martin.
Un pour la paroisse de Ste Marie.

Attendu qu'il est décrété qu'aux mêmes lieux et au même temps, un auditeur des comptes publics sera élu par les électeurs dûment qualifiés pour [illegible] ... [illegible].

Attendu que la loi ordonne qu'il sera élu à la même époque, un shérif et un coroner pour chaque district de la paroisse de la Nouvelle-Orléans et Jefferson; trois greffiers pour chaque district, et des juges de paix et des constables, dans chacune des paroisses, excepté celle d'Orléans, pour la paroisse d'Orléans, comme suit, savoir :

Un par les électeurs dûment qualifiés des premier et second districts représentatifs.

Un par les électeurs du troisième district représentatif.

Un par les électeurs du quatrième district représentatif.

Un par les électeurs du cinquième, et sixième district représentatif.

Un par les électeurs du septième, huitième et neuvième districts représentatifs.

Juges de paix :—Dans cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du fleuve Mississipi. Un observera que la justice de paix située entre les rues Félicité et Julie, devra être désignée sous les noms et titres de "Première Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans." La justice de paix située dans le district compris entre les rues Julie et du Canal, sera appelée "Deuxième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans." La justice de paix située dans le district compris entre les rues du Canal et Saint Louis, sera appelée "Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice de paix située dans le district compris entre les rues St Louis et Esplanade sera appelée "Quatrième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans." La justice de paix située dans la troisième Municipalité sera appelée "Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans." Et la justice de paix placée dans cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve, s'appellera "Sixième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, [illegible] et Chenière Caminada."

Et attendu qu'il est aussi décrété qu'à la même époque, il sera élu dans ladite paroisse de Jefferson, six constables, dont deux de la ville de Lafayette, [illegible].

Et attendu que la loi ordonne qu'il soit nommé un Constable pour chaque Cour de justice de paix, par les électeurs dûment qualifiés résidant dans les limites du district où est située ladite cour, et qu'il est requis de donner ses audiences, savoir : un Constable pour la Cour de justice de paix située dans le district compris entre les rues Julie et Félicité, un Constable pour la Cour de justice de paix située dans le district compris entre la rue Julie et le Canal, un Constable pour la Cour de justice de paix située dans le district compris entre les rue Canal et St Louis; un Constable pour la Cour de justice de paix située dans le district compris entre les rues St Louis et Esplanade; un Constable pour la Cour de justice de paix située dans la troisième Municipalité; et un Constable pour la Cour de justice de paix placée dans cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve.

Et attendu qu'il est de plus décrété qu'à la même époque il sera élu des juges de paix pour la paroisse de Jefferson, comme suit, savoir : Deux de la ville de Lafayette, un de cette partie de la paroisse de Jefferson, comprise entre la limite supérieure de Lafayette et la limite inférieure de la ville de Greenville; un de cette partie de ladite paroisse comprise entre la limite inférieure de Greenville et la limite supérieure de ladite paroisse, sur la rive gauche du Mississipi en descendant; un de cette partie de ladite paroisse située sur le bord de la mer, [illegible] et compris le Barataria seulement, et un de cette partie de ladite paroisse située sur le bord de la mer, et connue sous le nom de Grand'Île [illegible] et un de chacun des districts ci-dessus [illegible] et desquels doivent être élus des juges de paix.

Et attendu qu'il est de plus décrété qu'à la même époque il sera élu des juges de paix dans tous les districts de jury de police, excepté ceux dans les limites desquels se trouve une ville incorporée ou [illegible] habitants, dans les [illegible].

Attendu qu'il est aussi décrété qu'un constable [illegible] dans chaque district des [illegible] paroisses de l'Etat, et ce pour deux ans.

Et attendu qu'il est de plus décrété que les électeurs [illegible] qualifiés de chaque paroisse [illegible] d'Orléans et de Jefferson exceptées) éliront le jour même de l'élection générale des membres de la Chambre des Représentans, un surintendant de paroisse pour l'instruction publique;

Attendu qu'il est aussi décrété que dans chaque paroisse de cet Etat, excepté les paroisses d'Orléans et Jefferson, il sera élu un assesseur de taxes pour chacune de ces paroisses;

Attendu qu'il est aussi décrété que dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera élu deux assesseurs de taxes comme suit, savoir :

Un assesseur pour la ville de Lafayette, par les électeurs compétents de ladite ville.

Un assesseur pour toutes les autres parties de la paroisse, par les électeurs compétents desdites parties.

Et attendu qu'il est de plus décrété, que dans la paroisse d'Orléans, il sera élu pour la ville de la Nouvelle Orléans, trois assesseurs de taxes, dans et pour la dite ville, par les électeurs dûment qualifiés, et un assesseur pour cette partie de la paroisse qui est située sur la rive droite du fleuve Mississipi par les électeurs dûment qualifiés de cette partie de la paroisse d'Orléans;

Et attendu qu'il est de plus décrété que dans la ville de la Nouvelle Orléans, les électeurs dûment qualifiés des Municipalités No. Un, No. Deux et No Trois, éliront un Collecteur des taxes dans et pour chacune desdites Municipalités, et les électeurs dûment qualifiés de cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du Mississipi éliront aussi un collecteur de taxes;

Et attendu qu'il est de mon devoir comme gouverneur au moins [illegible] semaines avant les élections générales d'en donner avis dans tout l'Etat par une proclamation à cet effet publiée dans la Gazette d'Etat, en français et en anglais, et d'en envoyer copie aux différens officiers de l'Etat.

En conséquence, je Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, [illegible] ladite élection, et ordonne aux shérifs et commissaires d'élection et les autres officiers [illegible] de tenir la dite élection [illegible] compte publique, sénateurs et représentans à l'Assemblée Générale, shérifs, coroners, juges de paix, constables, surintendant de l'instruction publique, assesseurs et collecteurs de taxes pour la paroisse de la [illegible], le lundi 3 [illegible] jour de novembre prochain, et les dites élections devront être conduites, et les retours faits, suivant tous les rapports, conformément à la Constitution et aux lois.

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 4 me jour d'août 1851, la soixante-seizième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat. 4 août

Marchandises Sèches.
Toileries,

LES soussignés viennent de recevoir des marchandises suivantes :
Toiles d'Irlande 4/4 sans apprêt;
do do pour taies d'oreiller;
do do à draps en 6, 10 et 12/4
Oeuvres damassés pour nappes 8/4 10/4;
Nappes damassées, en toutes grandeurs;
Serviettes do do do;
do et services toile à barres rouges;
Ouvré à œil de perdrix, ouvré de Russie,
do do Huckaback;
Toiles de Barnsley, batiste;
Mouchoirs batiste, dans tous les genres;
Complé [illegible], blanc et écru;
do Assiette, un grand assortiment;
Toiles du Nord;
[illegible]

[illegible]

BARRIERE, LACROIX & CO. [illegible] de Chartres
9ms

PROCLAMATION SUITE PAR JOSEPH WALKER, GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que des vacances sont survenues dans les places de greffier de district [illegible] pour les paroisses suivantes, savoir : Caldwell, Livingston, et St Bernard, et dans l'opinion de l'avocat général est que lesdites vacances doivent être remplies à l'élection générale qui doit avoir lieu en novembre;

En conséquence et conformément à ladite opinion de l'avocat général, j'ai jugé convenable de lancer ceci, ma proclamation, enjoignant, notifiant, aux électeurs qualifiés des paroisses susdites, les paroisses de Caldwell, Livingston, et St Bernard, et commandant aux shérifs et commissaires d'élection, et tous les autres officiers que cela concerne, d'avoir à tenir lesdites élections, pour remplir les susdites vacances, aux mêmes lieux et heures et de la même manière que pour les autres officiers à être élus dans ces paroisses, conformément à ma proclamation générale en date du 4 août 1851.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en la ville de Bâton Rouge, ce 20 jour [L. S.] de septembre A. D. 1851, et de l'indépendance des Etats Unis la soixante seizième.

JOSEPH WALKER.

Par le gouverneur,
CHARLES GAYARRE,
4 sept Secrétaire d'Etat

Proclamation.

Bureau du Secrétaire d'Etat.

Attendu que l'article 140 de la Constitution de cet Etat impose au Secrétaire d'Etat le devoir de faire publier, trois mois avant la prochaine élection générale, dans au moins un journal de chacune des paroisses de l'Etat, ou s'il n'y a pas un journal, tous les amendements proposés à ladite Constitution, qui ont été adoptés par les trois-cinquièmes des membres élus à chacune desdites Chambres, et approuvés par le Gouverneur;

Moi, Charles Gayarré, Secrétaire d'Etat, fais connaître par les présentes, et fais publier, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, les articles suivants qui ont été adoptés par les Chambres comme amendements proposés à la Constitution de l'Etat, et approuvés par le Gouverneur le 20 mars 1850.

Amendements à la Constitution.

ARTICLE 1. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, soit par élection générale, soit par District, ainsi qu'il sera déterminé par la loi.

ART. 2. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus pour quatre années, à la première séance de la Cour Suprême qui aura lieu après l'adoption de cet amendement à la Constitution, les Juges-associés seront divisés au sort en deux classes, le siège de deux juges-associés sera vacant à l'expiration de deux années, et le siège du Juge président et du troisième Juge associé sera vacant à l'expiration de quatre années, de manière qu'il y ait aussi rotation perpétuelle.

ART. 3. Les Juges des Cours de District seront élus dans leurs Districts respectifs par les électeurs desdits Districts ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 4. Les Juges des Cours de District seront élus pour un terme de quatre années.

ART. 5. Les Avocats de District seront élus dans leurs Districts respectifs pour un terme de deux années, par les électeurs desdits Districts, ayant qualité pour voter pour Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 6. Un Avocat-général sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 7. Un Secrétaire d'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 8. Un Trésorier de l'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 9. Un Surintendant-général de l'éducation publique sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 10. Si, à l'élection du Juge-associé des Juges associés de la Cour Suprême, des Juges des Cours de District, de l'Avocat-général, des Avocats de District, du Secrétaire d'Etat, du Trésorier de l'Etat, et du Surintendant général de l'éducation publique, deux, ou plus de deux candidats obtiennent en un nombre égal une majorité relative des votes donnés pour une des places sus mentionnées, le Gouverneur devra le mentionner dans sa proclamation, et choisir immédiatement l'un des candidats qui aurait obtenu le plus grand nombre de voix données, lui accordera une commission pour remplir la place pour laquelle il aurait été choisi.

ART. 11. Le Juge président et les Juges-associés de la Cour Suprême, et les Juges des Cours de District recevront chacun un salaire qui sera fixé par la loi, et qui ne pourra être diminué ni augmenté pendant le terme pour lequel ils auront été élus.

ART. 12. Dans toutes les élections par le peuple, tout individu mâle, libre et blanc, qui sera depuis un an citoyen des Etats-Unis, aura atteint l'âge de 21 ans, et aura résidé dans l'Etat pendant toute l'année qui aura précédé l'élection, et pendant les derniers six mois dans la paroisse où il se présentera pour voter, exercera les droits d'électeur.

ART. 13. L'Assemblée Générale aura le droit de créer un système d'échange entre les Juges de District seulement pour le jugement des procès dans lesquels un Juge se sera récusé ou aura été récusé.

Donné à Baton Rouge, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le premier jour du mois de juillet, de l'année de N. S. mil huit cent cinquante et un, et la soixante et quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis.

CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

AVIS D'ELECTION.

CONFORMEMENT à un writ d'élection, en date du 4 août 1851, et à moi adressé par son Excellence Joseph Walker gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votans dûment qualifiés de la paroisse d'Orléans sont notifiés par la présente, qu'une élection aura lieu le lundi 3 de novembre prochain, pour nommer les officiers suivans, savoir :

Un auditeur des comptes publics.

Un représentant pour le premier district congressionnel, composé des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, du faubourg Tremé, de la première et de la troisième municipalité, dans la ville de la Nouvelle Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel composé de la seconde municipalité dans la ville de la Nouvelle Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi et des paroisses Jefferson, St-Charles, St Jean Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche-Intérieure et Terrebonne.

Deux sénateurs pour le district composé de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, située sur la partie est du fleuve Mississipi.

Un représentant à la législature pour la rive droite de la paroisse d'Orléans.

Deux pour le premier district,	paroisse d'Orléans.	
Trois pour le second district,	do	
Six pour le 3me district,	do	
Trois pour le 4me district,	do	
Trois pour le 5me district,	do	
Deux pour le 6me district,	do	
Deux pour le 7me district,	do	
Deux pour le 8me district,	do	
Un pour le 9me district,	do	

Un shérif et un coroner pour la paroisse d'Orléans.

Un juge de paix par les votans qualifiés du premier et second district représentatifs.

Un par les votants qualifiés du troisième district représentatif.

Un par les votants qualifiés du quatrième district représentatif.

Un par les votants qualifiés du cinquième et du sixième districts représentatifs.

Un par les votants qualifiés du septième et huitième districts représentatifs.

Un constable pour chacune des cours de justice de paix située sur la rive droite du fleuve.

La justice de paix située entre les rues Félicité et Julie, sera désignée et classée, "Première justice de paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues Julie et Canal: "Seconde Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues du Canal et St-Louis : "Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues St Louis et Esplanade : "Quatrième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située dans la Troisième Municipalité : "Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Et la justice qui est située dans cette partie de la paroisse d'Orléans placée sur la rive droite du fleuve Mississipi, "Sixième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Aussi : Un Constable pour la Cour de Justice de Paix située dans le district compris entre les rues Félicité et Julie.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre Julie et Canal.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située entre Canal et St-Louis.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre les rues St Louis et Esplanade.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située dans la Troisième Municipalité, dans cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Aussi—Trois Assesseurs de Taxes dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, et un Assesseur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans si située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Aussi—Un Collecteur de taxes dans et pour chacune des municipalités, Nos. Un, Deux et Trois.

Et un Collecteur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Les polls seront ouverts au jour sus-mentionné depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, aux endroits et sous la direction des inspecteurs et greffiers qui seront désignés par le Conseil-Général de la ville de la Nouvelle Orléans, et par le jury de police pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi.

L'élection devant être conduite et les retours faits conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, 9 septembre 1851.

JOHN L. LEWIS,
16sept—dj Shérif

AVIS.

BUREAU DE L'AUDITEUR,
Baton Rouge, 20 septembre 1851.

TOUTES personnes ne résidant point dans les paroisses ou districts représentatifs ci-après nommés, et étant propriétaires de terres ou terrains y situés, sont par le présent notifiées, que des listes des propriétés ont été déposées au bureau de l'Auditeur par les Shérifs et Collecteurs de Taxes, et que si les Taxes d'Etat, dues sur ces propriétés pour l'année 1850, ne sont pas payées aux dits Shérifs, ou Collecteurs de taxes dans les trente jours qui suivront l'expiration du présent avis, lesdites propriétés seront vendues, conformément aux sections 53 et 54, de l'Acte No 194, approuvé le 21 mars 1850, intitulé "Acte pour pourvoir au mode d'asseoir et de collecter la taxe dans cet Etat."

Paroisse d'Orléans.

2me district Représentatif—Thomas Askew, Collecteur.

3e ne district Représentatif—A W Seates, Collecteur.

4me district Représentatif—Thomas McKeon, Collecteur.

5me district Représentatif—J B Dionis, Collecteur.

7e ne district Représentatif—A. Lusto, collecteur
Paroisse Sabine—R A Sibley, Collecteur.
" Catahoula—D M Prichard, shérif.
" Avoyelles—G P Voorhies, shérif.
" St Tammany—Jn Evans, shérif.
" Est Feliciana—S H Kent, Collecteur.
" Tensas—Jno H Armat, shérif.
" Ouest Feliciana—S H Lurty, shérif.
" Ste Hélène—J K Gorman, Shérif.
" Livingston—Sam Patterson, Shérif.
" Ouest Baton Rouge—J V Duralde, Shérif.
" Jefferson—H Rareshide, Collecteur.
" Concordia—J J Coursey, Shérif.
" Rapides—Chas. B Leckie, Shérif.

LOUIS BORDELON,
22 sept—30 Auditeur

ON demande pour accompagner une famille allant en France, une demoiselle capable de soigner un jeune enfant. La préférence sera accordée à une personne qui [illegible] ... [illegible] d'ici à New York [illegible] No 93.

CACAO DE GUAYAQUIL—[illegible] sacs, à vendre par B VALLS, 37, Commune.

---

parfaitement de l'appliquer à [illegible] entre celles de Chartres, Royale, [illegible] et [illegible]

[illegible]

Vingt et un lots de terre situés au faubourg [illegible], à la jonction des Chemins du Bayou et de Gentilly, en cette paroisse, désignés par les numéros 4, 8, 10, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, [illegible], 26, 27, 28, 29, 33, 34, 35 et 36, de l'îlet numéro 2, borné par les rues Grand, Dorgenois, Lapeyrouse et Rocheblave. Le tout conformément à un plan dressé par L. Surgi, arpenteur, daté du 23 août 1836, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ci devant notaire public en cette ville, sous le numéro 21.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Cette enchère étant la seconde et dernière, la propriété ci dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de dix pour cent l'an, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la
1 oct—1,6,11,18 paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 4035—J. Feytel vs. Aug. Lacoste—En vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai, le samedi 1er novembre 1851, à midi, au White Hall, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de :

Un lot de terre situé dans la Troisième Municipalité de cette ville, désigné sous le No six, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, daté du 24 octobre 1834, annexé à un acte passé pardevant Hug. Pedesclaux, notaire public, en date du 9 janvier 1835, mesurant, au pied américain, 28 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 107 pieds de profondeur, compris entre les rues Casacalvo, Enghien, Grands Hommes et Piétés—ensemble avec une maison basse en bois située sur ledit lot de terre.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, payable au moment de l'adjudication.

JOHN L LEWIS,
30sept—oct10,20,30 Shérif de la paroisse d'Orl.

Sauvage, agent, vs. F. Froment. — No 10,766.

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable A Derbès, quatrième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, le samedi, 1er novembre 1851, à midi, au White Hall, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale :

Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Bayou, Esplanade, Prieur et Roman, portant le No 14, mesurant 32 pieds, 10 pouces, 2 lignes face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 81 pieds 11 pouces 1 ligne sur la ligne qui le sépare du No 13;—89 pieds, 8 pouces, 5 lignes sur celle qui le sépare du terrain No 15; et 32 pieds de largeur sur la ligne du fond qui le sépare du No 5, le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Boudousquie, notaire public, le 27 février 1849, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions, comptant.

FRANCIS MOUNRY,
1er oct—3en30 Constable

BUREAU DE L'EXECUTIF—Bâton-Rouge, 15 août 1851—Io. Attendu qu'une application m'a été faite ce jour pour le cancellement des bonds de L. L. Valeton, décédé, ci-devant encanteur dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir : Un bond de dix mille piastres (10,000) souscrit par le dit Valeton le 26me jour d'octobre 1848, comme principal, avec les sécurités suivantes, chacune pour les différents montants affixés à leurs noms, savoir : Hypolite Lebon, $2,000—Marc Dodart, $1,000—Charles Lamarque Jr., $1,000—Joseph Lisbony, $4,000—Vve M. S. Cucullu, 1,000—Total : 10,000.

2o—Un cautionnement souscrit par le dit Valeton comme principal, le 22me jour de janvier 1849, avec les sécurités ci après nommées, chacune pour les différents montants affixés à leurs noms, le bon étant pour dix mille piastres, savoir : Marc Dodart pour $1,000—Joseph Lisbony pour $2,000—Charles Lamarque Jr. pour $2,000—Vve M. S. Cucullu pour $1,000, et Adam Bush pour $2,000—Total : $10,000.

3o—Un cautionnement de la somme de dix mille piastres souscrit par le susdit L. L. Valeton, le 10ème jour de janvier 1850, comme principal—ensemble avec les personnes ci-après nommées comme sécurités pour les différentes sommes affixées à leurs noms, savoir : Marc Dodart pour la somme de $2,000—Adam Bush pour la somme de $4,000—Alphonse Barnett pour la somme de $2,000—et Vve M. S Cucullu pour la somme de $2000—En conséquence, ceci est pour faire savoir à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire au bureau du Secrétaire d'Etat, en la ville de Bâton Rouge, dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, pourquoi les dits bonds ne seraient pas cancellés et annulés.

Donné sous ma main et le Sceau de l'Etat, en la ville de Bâton Rouge, ce 15ème jour d'août A. D. 1851, et dans l'année de l'Indépendance des Etats-Unis, la soixante seizième.

(L. S.) JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.
18sept—30.

CHARLES BYRNE,

MANUFACTURIER D'OBJETS **en cuivre, tole, et ferblanc,** ET MARCHAND DE **POELES, GRATES, BARRES DE GRATTES, &c.**

No. 46, rue Tchoupitoulas,

A constamment en main un assortiment complet de FERBLANTERIE ET D'ARTICLES EN CUIVRE, POELES, TUYAUX DE POELES, ETC.

Et en exécute sous le plus bref délai, à des prix raisonnables.

☞ Le plus grand soin sera donné aux ordres qui lui parviendront de la ville ou de la campagne.

4 juin ☞

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des marques Cabanas, Figaro, Cibargas, Partagas, Viges, Conill, Larranaga et autres, toujours en magasin et à vendre par Fco PUIG Y PUIG, 20 sep 28, Commune

TABAC en feuille.—300 balles véritable Vuelta de Abajo pour cigares et tripes;
15 balles dito Tabasco, del Corral, à vendre par Fco PUIG Y PUIG,
20 sep 28, Commune

EN débarquement du brick Adams Gray, de la Havane,
36,650 cigares, tels que Regalias, Panetelas, Londres, etc., de la manufacture de Conil, à vendre par LABORDE & XIQUES,
20 sept No 3, rue Front Levée.

SUCRE de la Havane supérieur—Blanc, brun et jaune, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
20 sept 3, Front Levée

2	BARRIQUES	vin rouge Jurine, Pauillac,	1846;	
4	do	do	Verrière Margaux,	1847,
4	do	do	Haut Brion,	1846;
4	do	do	St Emilion,	1846;
12	do	do	Listrac;	
9	do	do	St-Estèphe;	
5	do	do	St-Emilion;	
4	do	do	Ludon;	
4	do	do	Pauillac;	
4	do	do	St-Julien;	
35	do	do	bon ordinaire;	

25 barils vin blanc Haut Sauterne, en magasin et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
27 sept 163, rue Royale

UNE caisse de 27 demi douzaines veaux cirés, qualité supérieure, reçue par le navire Minerva, du Havre, et à vendre par H NOEL & GUIRAUD,
27sept 163, rue Royale

MUSCAT—150 caisses vin Muscat, 100 do salaisons assorties, en magasin et à vendre par H NOEL & GUIRAUD,
27 sept 163, rue Royale

EN déchargement du navire Comte de May'ath, de Bordeaux :
20 barriques vin rouge, à vendre par H NOEL & GUIRAUD,
27 sep 163, rue Royale

Graines fraîches de Jardinage.
Nouveau Magasin de Graines de Hamilton & Co.

No. 20, rue Canal, nouvelles bâtisses de la Levée.

NOUS venons de recevoir par les derniers steamers de New-York, un approvisionnement de graines de jardinage convenables pour la plantation d'automne

CHOUX—Gros créole, gros tardif, plat de Hollande, gros d'York, de Hollande tardif; Choufleurs, pois, haricots.

NAVETS—De boulles de neige, plat de Hollande, plat blanc.

TETE ROUGE, ruta baga, choux navet, betteraves, carottes.

EPINARDS—Laitues, radis, oignons, concombres, chicorée, persil, squash, cresson, etc., &c.

Nous recevrons régulièrement dans toutes les saisons, des graines du Nord, de l'Angleterre et de France, choisies avec un grand soin dans les meilleurs établissements de ces pays. Nous n'avons épargné ni notre peine ni l'argent pour réunir dans le même entrepôt, un assortiment surpassant tout ce qui a été porté jusqu'à ce jour à la Nouvelle-Orléans, soit comme quantité, qualité et variété.

Nous attendons par le steamer du 21 un nouvel assortiment d'automne

Les graines vendues par nous sont garanties, fraîches, pures et de première qualité. Conditions à bas prix pour du comptant. Les planteurs, marchands et jardiniers sont invités à visiter notre stock.

4aout—a HAMILTON & CO.

Graines garanties de Maupay.
Récolte de 1851.

LE soussigné a reçu par le steamer Cherokee, un nouvel envoi de graines de la récolte de cette année. L'assortiment se compose comme suit :

Choux grosse tête,	Navet plat blanc,
do d'York,	do blanc rond,
do hâtif,	do tête rouge,
do plat Hollandais,	do do vert,
do St Denis,	do ruta baga,
Oignon rouge,	Carotte orange,
do blanc,	do à corne, hâtif,
do jaune,	do court,
Grande betterave,	Céleri blanc,
Navet hâtif,	do rouge,
Navet-radis rouge,	Panais assortis,
do demi long,	Epinard do,
do écarlate long,	Pois do,
do espagnol noir,	Salsifi do,

Les habitans, jardiniers, détaillans, etc, de la ville et de la campagne, etc, pourront se procurer des graines de toutes qualités à des prix modérés.

D MAUPAY, grainetier,
14 août 67 Gravier près la rue du Camp

J. Menard,

181 VIEILLE LEVEE, ENTRE HOPITAL ET QUARTIER.

VIENT de recevoir 15 sacs pois à vaches,—un grand assortiment de graines pour la saison, telles que : choux gros cabus, bonneul, gros york, drumhead, cœur de bœuf très gros, vaugirard, milan des vertus, gros milan, milan hâtif, hollande pied court, St Denis, choux navet ou ravés, choux navet Routabaga blanc et jaune, choux cavelier, mille têtes ou Kraux, radis, chicorée, scarolle, carottes, betteraves, navets, persil, céleri plein blanc, concombres long vert, squash nain, giromonde, melons d'eau, cresson, roquette.

Toutes ces graines sont bonnes et de premier choix, à vendre à des prix très modérés. 12juin

GRAINES DE SAISON.
BACHELIER,

Marchand grainier, horticulteur, Botaniste, Rue des Ursulines, entre Vieille Levée et Condé,

VIENT de recevoir d'Europe et du Nord un grand assortiment de graines potagères, fleurs, comme Chou d'York Mâche ronde, (doucette), do cœur de bœuf gros, Laitues diverses, do Hollande pied court, Persil commun, do Milan des vertus gros, Oignon jaune, do pied court hâtif, " blanc hâtif, do Bruxelles, " " gros, do fleur broccoli premier choix, Betterave rouge ronde, Carotte rouge demi longue, Radis rouge rond, do do courte hâtive, " " demi long, Cerfeuil, " " " écarlate, Chicorée (indive), Epinards de Flandre, Scarolle, Moutarde noire, Navet blanc, plat hâtif, do do do à collet rouge, [illegible] jardins à longues feuilles, Artichaut gros vert de Laon, [illegible]...

[illegible]

[illegible] Deux maisons à 3 étages, situées rue de l'Esplanade, entre Condé et Royale, ayant chacune 6 chambres, cuisines, trois chambres à domestiques, hydrante, &c., convenable pour une grande famille. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain. Le loyer est de $50 par mois.

Aussi—Un magasin avec l'entresol, rue de l'Esplanade près Condé.

S'adresser à EDWARD BARNETT,
16sept—☞ 21, rue Conti.

A LOUER—Deux magasins avec demeure en briques, Nos. 39 et 41, rue du Quartier, ayant un passage commun derrière, à louer le 1er novembre prochain ou plus tôt au besoin —Ce serait un bon emplacement pour un café ou pour un magasin de vins et liqueurs en détail. On pourrait acheter à bon compte les installations qui s'y trouvent. Sadresser à B & A SOULIE',
25sept 6,3ps 84, rue Bienville

A LOUER—La maison haute en briques No 117, rue Condé. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser sur les lieux ou à LABORDE & XIQUES,
19 sep 3, Front Levée

MAGASIN A LOUER.

LE beau Magasin à quatre étages situé à l'encoignure Foucher et Lafayette. S'adresser à J W STANTON & Co,
24sept Encoig. Magasins et Lafayette.

BUREAU A LOUER.—Le second étage de la maison, située au No 91, rue du Camp, dernièrement occupé par MM. Fellows & Co.
Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à PRIESTLEY & BEIN,
12 sept 89 et 91, rue du Camp.

A LOUER—Un magasin en briques à trois étages, situé rue de la Douane, No 30, entre les rues de Chartres et de la Vieille Levée. S'adresser à LEOPOLD JEANNET,
12 sept 22, rue St-Louis

A LOUER—Le Magasin à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, actuellement occupé par le Dr. Cox & Co. S'adresser à JUAN Y DE EGANA,
30aout 47, rue Bienville

A LOUER—Les deux maisons et magasins situés à l'encoignure des rues Prytania et Thalia. S'adresser à X. LAMBERT,
2 sept—1m 62, rue des Magasins

A LOUER pour le 1er octobre prochain —Une maison, située rue de la Vieille-Levée No 66, consistant en un magasin, logements au-dessus, cour, cuisine, &c.
S'adresser à G.M. LUCAS,
11sept 30, Bienville

A LOUER—Une maison située rue de l'Esplanade, No 77, entre Royale et Condé. Cette maison, actuellement en réparation, sera disposée de manière à offrir tous les agréments d'une belle résidence.
S'adresser à G. M LUCAS,
11 sept 30, rue Bienville

BUREAU A LOUER—Faisant face à la rue, No 16, au premier, situé rue Gravier. On peut en donner possession immédiatement.
S'adresser à McDOWELL, MILLS & Co.
1 aout

Collège de St-Vincent.
Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLEGE, auquel la Législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des privilèges universitaires occupe un des sites les plus charmants qui se trouvent sur le Mississipi; il est situé au Cap Girardeau sur le Mississipi, à quarante cinq milles au dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

Pour plus amples informations s'adresser à J. AD ROZIER, Avocat.

Agent du collège, rue St Charles, No 14.
4 sept—1an

MAGASIN DE SELLERIE DE Newark, N. J.

ANDREW G. BULL & Co, No 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et Magasin, manufacturiers et importeurs de sellerie et tout article dans ce genre, qui constamment en mains un grand assortiment de selles, brides, martingales, malles de voyage, fouets, sangles, harnais, et brides, peaux de sangliers, outils de selliers et autres articles—Rue du Canal, No. 15.
19aout—ab ANDREW G. BULL & Co.

McBEAN, WILLARD & Co,

TIENNENT constamment en main, à leurs ENTREPOTS, No 332, rue Tchoupitoulas, No 77 rue de la Douane, et No 329, rue Royale,

DU CHARBON

DE PITTSBURGH, ANTHRACITE, ANGLAIS ET DE CANNEL,

A vendre aux prix les plus bas au comptant.
5sept—a

EN débarquement des navires Armata et Mary Parker, de Bordeaux :
61 barriques vin rouge St-Estèphe;
12 do do blanc Sauterne;
70 caisses cerises à l'eau de vie;
100 paniers anisette superfine;
15/4 cognac de preuve;
15/8 vieux cognac 1815.
A vendre par FERBOS FRERES,
1sept 247—249, Royale, enc Dumaine

F & L REILLY & CO
Encoignure Royale et Canal.

VIENNENT de recevoir par steamer via New York un assortiment de MARCHANDISES FRANÇAISES de saison, consistant en partie de :
Indiennes nouvelles pour lunes,
do do do Enfants,
Mousselines de laine unies et fantaisie,
Cachemire d'Ecosse do do,
Drap de Dames pour manteaux et paletots,
Tartans et cachemire Ecossais, haute nouveauté
Damas de soie pour rideaux,
Damas tout laine do,
Gros de Naples unis et façonnés,
Ombrelles, parapluies et éventails,
Broderies de toutes espèces,
Mantelets, pardessus, paletots non ouatés,
Gants de peau qualité supérieure &c.,
—AUSSI—
Un choix d'indiennes anglaises très riches, Mousselines de laine, Alpacas, flannelles imprimées, bandes brodées, &c., &c. 8sept

F. JAUFFROID,
62 *Rue de Chartres,* 62
Mercerie, Parfumerie, Jouets et Articles de fantaisie,

REÇU par les navires Québec et Columbiana, un grand assortiment d'articles de fantaisie et d'utilité, concernant les travaux d'aiguilles, la toilette des dames et quantité d'autres articles.
11sept

CHAUX DE THOMASTON—700 barils chaux de Thomaston, à vendre par THOMAS BLOIS,
8 sept 91, rue des Magasins

CIMENT—1880 barils ciment romain de Rosendale, en débarquement et à vendre par THOMAS BLOIS,
8 sept 91, rue des Magasins

CHAUX DE STE-GENEVIEVE—500 barils chaux de Ste-Geneviève, à vendre par THOMAS BLOIS,
8 sept 91, rue des Magasins

BRIQUES A L'EPREUVE DU FEU—80,000 briques à l'épreuve du feu, d'Angleterre, de Pittsburg et de Pensacola, à vendre par lots, au choix des acquéreurs par THOMAS BLOIS,
8 sept 91, rue des Magasins

Chaudières à Sucre du Tennessee—Grilles—Embouchures de Fourneaux.

LES soussignés, agents pour la vente des fourneaux de Marion, reçoivent maintenant un grand assortiment de chaudières à sucre de toutes dimensions, faites sur les plus approuvées, ainsi que des bouches de fourneaux et des grilles de toute sorte, qu'ils offrent en vente au plus bas prix du marché. PRIESTLEY & BEIN,
12 sep 89 et 91 rue du Camp

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hansa, arrivé de Bordeaux le 10 septembre,
150 grandes boîtes petits pois au naturel, de la nouvelle récolte, 1er choix,
400 do do demi boîtes,
150 demi boîtes truffes du Périgord, 1re qualité,
12 barriques vin vieux pour famille.
JEAN FISSE,
12 sept Enc. St-Pierre et Royale.

TABAC EN FEUILLE de la Havane — 67 balles beau tabac en feuilles, en débarquement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre par D. BORNIO, Jr.,
15 sept 34 Gravier

AUX AGENTS DE STEMBOATS—Le soussigné a en magasin des soufflets de seconde main, en très bon ordre, et à vendre à des prix modérés
S'adresser à JOSEPH MITCHEL,
15juil—☞ 36, Poydras

VIN ROUGE EN BARRIQUES—120 barriques vin rouge des marques suivantes, Listrac, Ch Peyrelebade, Dégrie, Margaux et Haut Brion, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
8 sept 17 et 19, rue St-Louis

Vin rouge et blanc.

EN débarquement de la barque Lyman, venant de Bordeaux :
88 barriques vin rouge St-Julien, Médoc;
20 do vin blanc Haut Sauterne;
120 barils do do, à vendre par X LAMBERT,
13 sep—15 62 rue des Magasins

Les Egalitaires.

COLONIE FRANÇAISE ET ALLEMANDE, A BRANDONVILLE,
Preston Co. Va.

TOUTE famille d'ouvriers est admise à faire partie de cette colonie, fondée sur la fraternité pratique.
S'adresser (franco), au Dr. VIONIS, à la dite adresse 16 aout

GENIEVRE de Hollande—20 pipes genièvre de la marque de l'Aigle Impérial, sous les clés de la Douane, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co,
7 aout—1m 28, rue de la Douane

1500 Demie boîtes sardines à l'huile;
500 quarts do do do;
500 boîtes do do do;
100 demi boîtes cèpes à l'huile;
100 caisses absinthe;
3 pipes jus de cerises;
30 barriques ocre jaune, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co,
7 aout—1m 28, rue de la Douane

CHAMPAGNE—25 paniers marques Nectar
25 do do Fleur de Sillery;
25 do do Crême de Bouzy;
En bouteilles et demi bouteilles, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co,
7 aout—1m 28, rue de la Douane

12 QUARTS de pipes vieux Cognac;
22 barriques de vin Montferrand, en débarquement du navire Armida, de Bordeaux, à vendre par V & E MAIGNAN,
26 aout 85 et 87 rue St-Louis

45 BARILS vinaigre;
300 caisses cerises à l'eau de vie,
40 caisses abricots do;
47 do prunes et abricots do;
100 paniers anisette superfine, en débarquement du navire Mary Parker, à vendre par V & E MAIGNAN,
26 aout 85 et 87 rue St-Louis

CIGARES de la Havane—2,000,000 qualités assorties, à vendre par B VALLS,
18sept 37, Commune

CAFE de la Havane—60 sacs, à vendre par B VALLS, 37, Commune. 18sept

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses blanc et jaune à vendre par B VALLS, 37, Commune. 18sep

RIZ de la Caroline—[illegible] tierçons, à vendre par B VALLS, 37, Commune.

SPARTABELLE—[illegible] barils, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

HUILE D'ESPAGNE—[illegible] jarres, à vendre par B VALLS, 37, Commune.

[illegible]

[illegible]

MANDEVILLE MARIGNY

Est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre prochain.

Pour Juge de Paix.

☞ Veuillez annoncer le juge ALEXANDRE DERBES, présent titulaire, comme candidat pour Juge de la 4me Justice de Paix. Vous obligerez PLUSIEURS AMIS.

JOHN S. BARON,
Candidat pour 4me JUGE DE PAIX.
VOTANS.

Pour Coroner.

☞ Veuillez annoncer ROBERT SPEDDEN, le présent titulaire, comme candidat pour une réélection. Vous obligerez LE PEUPLE.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer JOHN P. WALDEN comme candidat à la place de CONSTABLE de la Troisième justice de Paix.

Aux votans des 1er et 2nd districts de la 1ère Municipalité.

Je suis candidat pour une réélection à la place de CONSTABLE de la 3me justice de paix. Election, le 3 novembre 1851.

E. N. STRINGER.

JOS. U. CHEVALIER,
Candidat pour Constable de la Troisième Justice de Paix.
Première Municipalité.

ALFRED HAYHI,
CANDIDAT COMME CONSTABLE
De la Troisième Justice de Paix.
☞ L'élection le 3 novembre 1851.

FRANCIS MOUNEY,
Le titulaire actuel, est candidat pour la place de CONSTABLE de la 4ème justice de paix de la paroisse d'Orléans.
☞ L'élection le 3 novembre 1851.

MIGUEL HERNANDEZ
EST CANDIDAT
POUR UNE REELECTION A LA PLACE DE
CONSTABLE
DE LA CINQUIEME JUSTICE DE PAIX.
☞ L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

P. A. CHARBONNET,
CANDIDAT COMME CONSTABLE
De la Quatrième Justice de Paix
Première Municipalité.
Election—le 3 novembre 1851.

G. MEYNIER,
CANDIDAT POUR CONSTABLE,
De la Quatrième Justice de Paix.
Le 1er lundi de novembre 1851. 26 juin

POUR ASSESSEUR :

☞ FRANCIS TURNER, assesseur actuel du 3me district représentatif, se présente respectueusement devant les citoyens de la Nouvelle-Orléans, comme candidat pour la place d'assesseur. Election le 3 novembre.

J. A. BELLANGER,
CANDIDAT POUR ASSESSEUR,
Pour toute la Nlle-Orléans—Election le 3 novembre 1851.

J. M. GHASS,
Ex-collecteur, est candidat pour ASSESSEUR.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. A. E. TREME comme candidat à la place d'assesseur pour la Nouvelle-Orléans, à l'élection du 3 novembre. 8 juil

ARMAND PELLERIN.
☞ Veuillez annoncer M. ARMAND PELLERIN, comme candidat à la place d'assesseur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'élection du 3 novembre 1851. 26 ja

LUCIEN DUBUC
Est candidat pour la place d'assesseur de la Ville de la Nouvelle-Orléans. Election, 3 novembre 1851.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer J. B. DIONIS comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la Première Municipalité. L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer HENRY PEYCHAUD comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la 1ère municipalité. L'élection aura lieu le lundi 3 novembre 1851.

S. VIOSCA
Candidat à la place de Collecteur des taxes de l'Etat pour la Première Municipalité.
ELECTION, LUNDI 3 NOVEMBRE 1851.

A. W. SCATES,
Le présent collecteur du Troisième District Représentatif est candidat pour collecteur d'Etat de la Seconde Municipalité.

MARCELIN ESNARD,
Est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour la Municipalité No Un. Election 3 novembre 1851. 16 juin—☞

AVIS—Le soussigné, assesseur pour le 5me district représentatif, informe ses amis et les votans de la ville qu'il est candidat pour la place d'assesseur de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre 1851.
[VICTOR DEJOUX.

BOTTES, Souliers et Brodequins en gros—En débarquement et en magasin, un grand assortiment de bottes, souliers, brodequins, chapeaux, casquettes, &c. Les habitans trouveront au plus bas prix des brodequins de Russet, ainsi que des chapeaux de paille et de laine.
FROST & Co,
14 juil 10, rue des Magasins

CHAPEAUX, Casquettes, &c—160 caisses de chapeaux, consistant en une grande variété, en soie, feutre, castimir mexicain, laine, chapeaux de paille, Leghorn, &c, à vendre par FROST & Co,
14 juil 10, rue des Magasins

CACAO MARACAIBO—100 sacs cacao Maracaibo, en magasin et à vendre par BERNARD TURPIN,
27 sep No 30 rue de la Vieille Levée

CAPSULES—4 caisses capsules fulminantes, numéros assortis, 1/4, 1/2, 1/10;
2 caisses capsules pour boutailles, numéro 14 et 15, à vendre par BERNARD TURPIN,
27 sep No 30 rue de la Vieille Levée

FAIENCE—50 paniers faïence, convenable pour le marché mexicain, ayant droit au drawback, à vendre par BERNARD TURPIN,
27 sep No 30 rue de la Vieille Levée

SUCRE RAFINE—58 barils sucre double raffiné, du Crushed, et d'une qualité très supérieure, à vendre par BERNARD TURPIN,
27 sep No 30 rue de la Vieille Levée

PEAUX DE VEAU FRANÇAISES—120 douzaines supérieures à vendre par R. B. SYKES,
18 sept—12 51, rue des Magasins

EN débarquement du navire Claiborne, de Marseille :
100 caisses olives verdales,
20 do do amellaux;
25 do capres;
50 do cornichons,
20 do anchois,
25 do do à l'huile;
20 do olives farcies.
150 paniers huile James Plagniol,
60 do do 1/2 bouteilles, à vendre par FERBOS FRERES,
12sept 247 & 249, Royale, enc Dumaine

SUCRE—1,500 caisses sucre Havane, brun, jaune et blanc, en magasin et à vendre par S DE VISSER & Co,
22sep 26 Vieille Levée

SUCRE raffiné de Stuart—En pain, écrasé et en poudre, en magasin et à vendre par S DE VISSER & CO,
22sept 26, Vieille Levée

TABAC DE VUELTA ET DE CUBE—Pour capes et tripes, en magasin et à vendre par S DE VISSER & Co,
22sept 26, Vieille Levée

BOUCHONS—25 balles bouchons réguliers droits, pour les eaux gazeuses.
50 ball. à bouchons réguliers droits pour vins. Toutes d'une belle qualité, reçu par le navire Claiborne et à vendre par P CUSACHS,
18sept Encoignure Royale et St-Philippe

SAFRAN—20 liv safran espagnol supérieur, en déchargement du navire Claiborne et à vendre par P CUSACHS,
18sept Encoignure Royale et St Philippe

AMANDES—4 barils amandes douces sans coques, reçues de Marseilles par le navire Claiborne et à vendre par P CUSACHS,
18 sept Encoignure Royale et St Philippe

VEAUX CIRES—2 caisses de 15 douzaines chaque, en magasin et à vendre par A CARRIERE,
12sept 25, Vieille Levée

COGNAC—Récemment reçu par le navire Lyman, de Bordeaux :
25 quarts de pipe cognac de La Rochelle, 4me preuve, à vendre par Fco DEFUENTES & CO,
13sept 24, Vieille Levée

C. GODIN,
LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER,
RUE DE CHARTRES, 133,

A L'HONNEUR de prévenir MM. les médecins qu'il a encore à placer quelques abonnements au journal Médico-Chirurgical.
2 vols et planches, une année $3 50.
Abonnement de lecture, par mois $1.
Atelier de reliures en tous genres. 15 sept

BOUTEILLES—25 paniers bouteilles à Madère, en magasin et à vendre par C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

PIPES—200 caisses de pipes en terre, en magasin et à vendre par C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

BOEUF—12 barils de bœuf mess et prime, à l'inspection, à vendre par C T BUDDECKE & Co,
15 sept 100 rue Tchoupitoulas

PORC—25 barils porc mess et prime, à l'inspection et à vendre par C T BUDDECKE & Co,
15sept 100 rue Tchoupitoulas

FARINE SURE—230 barils farine, en magasin et à vendre par C T BUDDECKE & Co,
15sept 100 rue Tchoupitoulas

CIGARETTES—7 caisses de différentes marques, en débarquement du brick P Soulé, à vendre par D BORNIO Jr,
15 sept 34, rue Gravier

COGNAC PELLEVOISIN—25 1/2, 15 1/4, 100 1/8 pipes 4me preuve pale et foncé, 10 1/2, 15 1/4, 60 1/8 pipes 3me preuve pale de 1835, 10 1/2, 30 1/4, 60 1/8 pipes 3me preuve pale de 1825, d'importation directe de La Rochelle et sous les clés de la Douane, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co,
7 aout—1m 28, rue de la Douane

VEAUX VERNIS—30 douzaines veaux vernis, en débarquement du navire Minerva, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
20sept 30, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE— 200 caisses brun, jaune et blanc, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
20sept 30, Vieille Levée

Fer, Cuivre et Ferblanc.

300 tonneaux fer du Tennessee assorti, en barres carrées et rondes,
25 tonneaux fer Plough plates,
10 do do Plough moulds,
25 do fer de bouilloire 3/16 à 3/8 1re qualité
FER POLI DE CABLE.
100 tonneaux assortis,
15 do fer de bouilloire fin,
10 do do Plough plates raffiné.
FER DE SUEDE.
75 tonneaux fer assorti, plat, carré et rond.
FER D'ANGLETERRE.
300 tonneaux barres plates de 1 @ 4 ½ pouces (par ½ @ 1 pouce.
100 do de rondes ½ @ 4 pouces,
100 do de carrées ½ @ 4 ½ do,
FER EN FEUILLES.
300 colis de 9 @ 30.
100 do de 22 @ 30.
FER EN ROULEAUX.
1000 colis de ½ @ ⅛ [illegible]
FER POUR CERCLES.
1000 colis [illegible]
FER ASSORTI
5 tonneaux assortis [illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible] pour l'éducation [illegible] convenablement [illegible] d'un système spécial, où l'instruction deviendra fructueuse; la discipline, qu'il ne faut pas séparer d'un travail fructueux, est d'une bonne éducation, est dirigée avec sollicitude. Elle se fonde sur une exigence proportionnée à l'âge et au caractère des élèves; elle est destinée à leur donner une idée exacte de l'ordre et du devoir.

BRANCHES D'INSTRUCTION.

Anglais, français, espagnol, grec, latin, mathématiques, histoire et géographie, élémens des sciences naturelles, élémens des sciences philosophiques.

CONDITIONS :		
Frais d'études	$6, 8, 10	par mois.
Demi pension,	15	
Pension,	25	payable d'avance et par (trimestre
Blanchissage et raccommodage.	4	

Les pensionnaires sont tenus de se munir d'un trousseau suffisant.

Nota—En général il n'est pas fait de déduction pour les absences; un mois commencé est dû en entier; les fournitures sont l'objet d'un compte à part.

L'institution est ouverte pour les élèves, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et de 4 à 6 heures. 20 aout—1an

INSTITUTION JEFFERSON,
53, *rue Bourbon—Dirigée par J. G. LORD.*

LE plan de cette institution comprend un système d'éducation général et très étendu. Les élèves y sont admis dès six ou sept ans et peuvent y rester jusqu'à ce que leur instruction soit complète ou qu'ils soient préparés pour une profession de leur choix. Ils sont répartis en classes, suivant leurs dispositions et le degré d'avancement qu'ils ont atteint.

Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de l'espace pour l'exercice et la récréation. On y trouve réunis tous les avantages que peut offrir un établissement formé sur une grande échelle.

Les professeurs sont hommes d'un talent éprouvé. Le bon ordre règne et la plus grande surveillance est exercée sur la conduite et les progrès des élèves.

Pensionnaires,	$25	par mois.
Demi-pensionnaires,	16	do
Externes au-dessus de 8 ans,	8	do
do de 12 ans,	8	do
do au dessus de 12ans,	10	do

Ces conditions comprennent la pension et l'enseignement des langues anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, &c.

Sont payés à part:

Le Latin ou le Grec,	$3	par mois
L'Espagnol, l'Allemand ou le Dessin,	4	do
La musique,	10	do
La danse,	6	do
L'escrime et les exercices militaires	—	do

Les classes continuent toute l'année sans interruption. Heures d'étude, de 8 heures et demie jusqu'à 3, et de 4 heures et demie jusqu'à 6. 4sep—1an

LYCEE FRANKLIN,
Rue Royale, encoignure Hôpital.

CE Lycée est sous le contrôle de deux directeurs : B. Perry Auchmuty, (A. M. L. L. B.) Prof. d'Anglais et de Mathématiques, Pierre Le Besque Jr, (L'ès-L.) Prof. de Français, de Grec et de Latin.

Ils se sont adjoint pour collaborateurs MM. Angel Laño, B. A. professeur d'Espagnol.
Chs. M. Elwood (A. M.) principal de l'école primaire.
Jules LeBesque (B. A.), vice-principal de l'école primaire.
D. Canova, professeur de dessin.
L. Carrière, professeur de musique.

Conditions :
Elèves internes........$30 par mois
Demi pensionnaires .... 15 "
Elèves externes .... 6, 8, 10, selon la classe.
14 sep—1an

Collège de la Louisiane.
Rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

DIRECTEUR : LOUIS DUFAU.

LE Directeur de ce nouvel établissement d'instruction à l'espoir de fonder une maison qui puisse présenter pour la jeunesse de la Louisiane les mêmes ressources et les mêmes avantages que les meilleurs collèges du Nord et de l'Europe. Dans ce but il ne reculera devant aucun sacrifice, et il commencera par s'attacher, comme collègues, les professeurs les plus en renom et les plus distingués de la Nouvelle-Orléans.

Ne séparant pas l'éducation de l'instruction, le Directeur s'appliquera constamment à faire germer et à développer chez ses élèves les qualités du cœur aussi bien qu'à former et à cultiver les facultés de l'esprit. Il pense qu'il est tout aussi important de bien élever les enfants que de les bien instruire; et il est persuadé que tout enseignement, pour être fructueux et solide, doit reposer sur des bases tout à la fois morales et religieuses.

L'enseignement du collège de la Louisiane comprendra l'étude des langues mortes et des langues vivantes (grec, latin, anglais, français et espagnol), l'histoire, la géographie, la Philosophie, la Rhétorique, les sciences, mathématiques et naturelles, l'économie politique, la chimie, la tenue des livres, etc. etc.

L'anglais étant la langue nationale servira de fondement à l'enseignement du collège de la Louisiane. La plupart des classes seront professées en anglais. Deux professeurs anglais ont été déjà arrêtés par le Directeur. L'un, M. Orion, avantageusement connu à la Nouvelle-Orléans, professera les classes supérieures; l'autre également anglais de naissance, demeurera constamment avec les élèves pour les habituer à parler couramment et correctement la langue de leur pays.—L'histoire des Etats-Unis sera enseignée avec un soin tout particulier.

L'enseignement du collège sera divisé en quatre classes.

Première classe, par mois	$12
Deuxième classe, par mois	10
Troisième classe, par mois	8
Quatrième classe, par mois	6

Les arts d'agréments, tels que la musique, dessin, peinture, danse et escrime, seront enseignés dans l'établissement à la charge et au gré des parents.

PETIT COLLEGE.

Pour répondre aux désirs de plusieurs parents, le Directeur admettra des enfans au-dessous de douze ans, qui n'auront aucun rapport avec les élèves du grand collège et qui seront admis dans l'établissement depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après-midi. Le prix de l'externat pour ces enfans sera seulement de cinq piastres.

DEMI-PENSIONNAIRES.

Afin de faciliter le bon ordre et la discipline du collège, les élèves seront admis à la demi-pension, qui y seront autorisés par leurs parents, déjeuneront et goûteront dans l'établissement. Ils paieront alors cinq piastres de plus par mois.

Les classes pour les élèves du grand collège commenceront à huit heures et demie très précises du matin et se termineront à quatre heures et demie du soir.

La rentrée des classes pour l'année scolaire 1851-1852, aura lieu le 1er octobre prochain.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser tous les jours, les dimanches exceptés, au Directeur du collège, de neuf heures du matin à onze, et de quatre heures après-midi à six heures, au troisième, au siège de l'établissement, que le public est invité à visiter et où l'on trouvera des prospectus.
16sep

Education Classique et Générale
PAROISSE ST. CHARLES.

John Clieff, principal, autrefois professeur de langues classiques et de littérature anglaise au Collège Jefferson.)

LE but de cette institution est de porter l'éducation à un niveau plus élevé et de faire cesser la nécessité où se trouvaient les parents d'envoyer leurs enfants chercher une instruction solide hors de la Louisiane.

Située à 14 milles au dessus de Carrollton, sur les bords du Mississipi, et accessible de tous les points de l'Etat, l'institution se recommande par sa position même et la pureté de l'air. Rien n'a été négligé pour assurer aux élèves, avec une éducation soignée, une excellente santé et tous les agréments de la vie matérielle.

Le cours d'études comprend toutes les branches d'une éducation complète et des genres d'un but utile. Ce sont les langues latine, grecque, française, espagnole, et les mathématiques, en outre de tout ce qui constitue une bonne éducation anglaise.

Prix, $300 par an.

S'adresser à MM. Feliz Grima, S C. Bell, Bouligny et Ganucheau, F. J. Durant, à la Nlle-Orléans, MM. Ed. Fortier, paroisse Jefferson, J. P. Pierron, Dr. Logan, A. Labranche, St-Charles; A. S. Roman, Valcour Aime, St Jacques, et Chs. Gayarre, secrétaire d'Etat, à Bâton Rouge.

N. B. MM. Bouligny et Ganucheau, No. 22 Vieille Levée, Nlle-Orléans, se chargent de toute communication pour M. J. Clieff. 6nov—☞

GRAITES—1500 grattes assorties de prix et de grandeurs, à vendre à des prix réduits.
Les soussignés se chargent aussi de les faire poser partout où l'on pourrait le désirer.
S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

POELES & CUISINES—1800 poêles et cuisines de toutes grandeurs et de toutes formes, à vendre à des prix réduits.
On se charge de la pose des cuisines et des poêles ainsi que de la confection des tuyaux en tôle pour les mêmes. S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

TOLE—350 paquets de tôle des marques de R O & Co, à vendre par S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

LAMPES, CANDELABRES & PORTE BOUQUETS—Les soussignés viennent de recevoir un assortiment complet des articles ci dessus qu'ils offrent à vendre à des prix réduits.
S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

Paratonnerres de J. Spratt.

CET article, d'un genre tout à fait nouveau, réunit toutes les garanties de tout autre système, et possède l'immense avantage de ne coûter que le QUART de tout autre genre, à vendre par S MASPEREAU & Co,
19 sep 25, rue Condé Agents pour les patentés

EN débarquement du navire Minnesota, venant du Havre :
1 caisse de 24/2 bouteilles truffes marque Deffes & Co, de Nantes;
2 caisses de 100/2 boîtes do do do do
1 do 50 do do do do
4 do contenant chaque comme suit :
5 1/2 boîtes pâtés de foie d'oies truffés do do
2 1/2 do do do do do
8 caisses de 75 1/2 boîtes sardines à l'huile do do
En à vendre par A. CARRIERE,
23 sept 25, Vieille Levée

EN débarquement du brick autrichien Le Comte de Mayleth, venant d'arriver de Bordeaux, le soussigné offre à vendre :
110 caisses abricots de la nouvelle récolte;
400 barriques vin bon ordinaire rouge, différents crus;
150 barils vin blanc Haut Sauterne;
D LANATA,
22sept 9—10, rue Jefferson

ATTENDU par le navire Miltiades, venant de Bordeaux :

10	caisses fraises,	marques Duffes;	
16	do	framboises,	do;
16	do	truffes,	do;
16	do	petits pois	do;
16	do	champignons,	do;
16 ½	do	sardines,	do;
16 ½	do	do	do
16 ½	do	do	do, à vendre par

WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
18 sep 30 1/2 rue Poydras

EMMAGASINAGE à prix et à des conditions modérées, par le soussigné à son magasin de dépôt, No 23, rue Notre Dame. X. LAMBERT,
8sept—1m 62, rue des Magasins

VINS EN CAISSES—2,000 caisses vin rouge et blanc en bouteilles et demi do, des marques St Julien, St Estèphe, Cantenac Médoc, Haut Brion, Chateau Margaux, Chateau Laffitte, Chateau Leoville, Gruau Larose, Haut Sauterne, Bons Barsac.
A vendre par NUMA LACOSTE,
18sept 147, rue Royale

REÇU par le navire Minnesota, du Havre—[illegible] caisses fruits au jus [illegible] et abricots au jus, 6 do et 30 demi bouteilles cerises, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

A VENDRE par le soussigné [illegible] ...

[illegible]

[illegible] PAR J B BLACHE & Co.

VENDREDI, 3 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77 :

1 caisse de fusils importée et avariée à bord du navire Jessore venant de New York.
Conditions—Comptant 1oct

Vente de marchandises étrangères et américaines, par catalogue.

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI 2 octobre, il sera vendu à dix heures à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal, sans réserve et pour clore diverses consignations :
5 balles mousseline anglaise,
6 caisses mouchoirs coton,
1 caisse percalines,
100 douzaines gants de peau.

Et 150 colis et lots de marchandises, consistant en : 4 caisses indienne rouge, unie et de fantaisie, 25 pièces casimir noir, 150 robes mousselines imprimées, 20 pièces frange soie noire, 123 douzaines mouchoirs batiste garnis en dentelle, 1 caisse indienne rouge 4/4, 160 robes fantaisie, 250 pièces mousseline, 94 douzaines gants de soie, 280 douzaines bas coton, 100 douzaines gants coton blanc, 107 douzaines bas de laine pour enfans, 100 douzaines chaussons laine pour enfans, indienne bleue, baleine, boutons soie pour habits, bas coton gris, 3 caisses denims Oxford 200 pièces mouchoirs soie, 80 douzaines mouchoirs 4/4 coton, dentelles voile noire, 190 robes mousseline brochée, 300 ombrelles soie, cachemirette, soie coeah &c.

AUSSI.

Marchandises américaines, telles que Coton blanc et écru, coutils, cotonnades, étoffes rayées, indiennes, &c. &c.

Conditions, à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées par les acheteurs de bonne heure le jour de la vente. 1 oct

Sucre de la Havane, blanc et brun.

PAR R. B. SYKES.

JEUDI 2 octobre, à midi, il sera vendu au No 26 Vieille Levée, pour compte de ceux que cela concerne :
36 caisses sucre de la Havane, blanc,
22 " " jaune,
Légèrement endommagé à bord du brick Adams Gray, en se rendant de la Havane en ce port.
30 sept

PAR S. GUINAULT, *Encanteur.*

IL sera vendu jeudi 2 octobre, à 4 heures et demie de l'après-midi, rue Bagatelle, No 35, entre Craps et Amour :

Un lot de meubles meublant, consistant en lits, armoires, tables, chaises, glaces, pendules, chenets, pelles, pinces, ustensiles de cuisine, &c, &c.
Conditions—Comptant. 30sept

Grande vente de Terrains pour construction de magasins. Première vente annuelle des terrains de la batture de la seconde municipalité, Nouvelle-Orléans.

PAR J. A. BEARD & MAY.

IL sera vendu à l'encan, le mercredi 14 janvier 1852, et les jours suivans, à midi, à la salle d'encan de l'Arcade, rue des Magasins, Nouvelle Orléans.

Par, et en vertu d'un décret de la Législature, approuvé le 21 mars 1851, intitulé, "Acte concernant une portion de la batture, faisant face à la municipalité No 2, Nouvelle Orléans, et conformément à un acte spécial de compromis fait entre la municipalité No 2, et les propriétaires ou leurs représentans, le même batture, plus amplement spécifié dans un plan connu comme plan de J A Beard, se référant audit acte spécial de compromis, fait et signé devant H B Cénas Esq Not pub, date du 30 juin 1851,

1—Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Front Levée, Fulton, Commune et Canal, chaque lot ayant trois façades.

2—Neuf lots de terre dans le carré borné par les rues Front Levee, Fulton, Commune et Gravier; numérotés de 1 à 9 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Front Levee, Fulton et Commune

Les Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7 font face aux rues Fulton et Front Levée Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Fulton, Front Levee et Gravier.

3—Seize lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levee, Fulton, Poydras et Gravier, numérotés de 1 à 16 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nouvelle Levée et Gravier. Le No 16 forme l'encoignure des rues Poydras, Nouvelle Levée et Fulton. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 font face aux rues Nouvelle Levée et Fulton

4—Seize lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Poydras et Lafayette, numérotés de 1 à 16 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nouvelle Levée et Poydras. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Fulton, Lafayette et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

5—Quinze lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Lafayette et Girod, numérotés de 1 à 15 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Lafayette, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No. 5 forme l'encoignure des rues Girod, Fulton, Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

6—Dix lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Girod et Notre Dame, numérotés de 1 à 10 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Girod, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Notre Dame, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

7—Neuf lots de terre dans le carré borné par les rues Notre Dame, Julie, Fulton et Nouvelle Levée, numérotés de 1 à 9 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Notre Dame, Fulton et Nlle Levée. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Julie, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

8—Vingt trois lots de terre dans le carré borné par les rues Julie, St Joseph, Nouvelle Levée et Fulton, numérotés de 1 à 23 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Julie, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 23 forme l'encoignure des rues St Joseph, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

9—Cinq lots de terre dans le carré borné par les rues St-Joseph, Market, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues St-Joseph, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Market, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Market, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3 et 4 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

10—Cinq lots de terre dans le carré borné par les rues Market, Delord, Fulton et Nile-Levée, numérotés de 1 à 5 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nlle-Levée et Market. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Delord, Fulton et Nlle-Levée. Les Nos 2, 3 et 4 font face aux rues Fulton et Nlle-Levée.

11—Un îlet, borné par les rues Delord, Fulton, Nlle Levée, et une rue qui n'est pas nommée, ayant quatre façades.

Les propriétés ci dessus décrites sont supérieures par leur location à n'importe quelle propriété riveraine dans les Etats Unis. Tous ces lots ont des façades sur de larges rues, et sont parfaitement situés pour le grand commerce de l'Ouest et pour des magasins de dépôt.

De plans lithographiés seront prêts le — août, et pourront être envoyés avec des notes à ceux qui en désireront.

Les lots faisant face aux propriétés qui étaient représentées par les parties au compromis de 1850, et qui n'avaient pas signé l'acte de compromis, en vertu duquel cette vente est faite, avant le jour de la vente, ne seront pas vendus.

Conditions.—Un cinquième comptant, la balance en billets égaux (en comptant ou en demande) à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, avec un intérêt de 6 pour cent d'intérêt par an, jusqu'à l'échéance, et en cas de non paiement huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues.
13 aout

EXPRESS POUR LA CALIFORNIE D'ADAMS & Co.

Fret, Colis, Paquets, par la voie de Chagres et l'isthme de Panama.

NOS express pour la Californie, par la voie de Chagres et de Panama, partent régulièrement de New-York, par les steamers des 13 et 26 de chaque mois, à 3 heures P. M., en charge d'un MESSAGER SPECIAL et D'AGENTS QUI SONT POUR LE FRET qui portent une attention personnelle, toute particulière.

Le fret que l'on désire faire parvenir promptement, doit nous être envoyé, avec l'envoi deux jours avant le départ du steamer. Les PETITS COLIS ET LES LETTRES seront reçus jusqu'au jour précédent le départ.

Tous les colis doivent être à l'épreuve de l'eau, où ils seront aux risques du propriétaire.

Aucun colis n'excédera 125 livres, ou il paiera un prix extra.

Tout fret, colis, &c., doit être affranchi. Il ne sera fait aucune charge aux expéditeurs par nos agences pour expéditions de douane ou certificat de consul.

BUREAUX.

16, 18 et 19, Wall street	New York.
139, Main street	Hartford Ct.
56, State street	New Haven C
10, Chesnut street	Philadelphie.
196, Baltimore street	Baltimore
Pennsylvania Avenue	Washington.
7, Fourteenth street	Richmond Va.
84, Washington st,	Boston.
72, Camp street	New-Orléans.

7 aout ADAMS & Co.

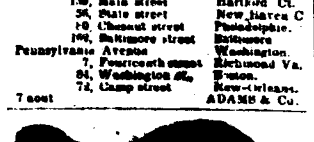

SANGSUES—SANGSUES.

L. Provost,

RUE ST-PIERRE, No 121,
SUCCESSEUR DE M. RUSCON.

28000 SANGSUES HONGROISES et SUEDOISES, récemment arrivées et à vendre en gros et en détail au grand dépôt central de la SUSDIT PIERRE, 121 1 mars—1an

No 93, *rue du Camp, Bâtisse Shiff,*

SONT actuellement ouverts pour la réception des visiteurs, qui sont respectueusement invités à venir examiner la grande collection de portraits.

Ces salons ont été magnifiquement meublés, et rien n'a été épargné pour satisfaire les habitués.

Par l'excellente combinaison de la lumière, venant de l'immense lucarne, et par le nouveau procédé chimique qu'il emploie pour préparer les plaques, les portraits sont tirés dans un court espace de temps (seulement quelques secondes) et avec une ressemblance parfaite.

Il fournit aux prix des manufactures, des médaillons émaillés et gravés, de l'or le plus fin et d'un joli goût, propres à y enchâsser des miniatures.

Les artistes peuvent se procurer chez lui, tous les articles en usage pour le daguerréotype, aux prix de New York. E JACOBS.
16 jan—6m 93, rue Camp, Nlle-Orléans

LE PHARE DE NEW-YORK
ET
L'ILLUSTRATION DE PARIS.

LES conditions d'abonnement à ces deux publications restent fixées comme suit :

Pour LE PHARE.

Journal français paraissant à New York tous les samedis par livraisons de 16 pages in 4o :

Un an........	frais de port compris.....	$3 50
Six mois........	Do	2 00

Pour L'ILLUSTRATION.

Par numéros hebdomadaires, reçus régulièrement par chaque steamer de la ligne Cunard.

Un an	$8 00
Six mois	5 00

Frais de port depuis New York en sus [illegible] à la poste ou par express, à la charge des abonnés.
Un numéro seul ... 25 cents.

Les correspondants du Phare, [illegible] spéciale, [illegible] pour [illegible]

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

Meubles meublants.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

MERCREDI 1er octobre 1851, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encoignure des rues Dumaine et Passage de la Bourse,

UN MOBILIER COMPLET, consistant en lits, armoires, chaises, tables, lavabos, toilettes, bureaux, consoles, berceuses, pianos, glaces, tapis, ornements de cheminée, garde-manger, etc. 29 sept

PAR J. M. CARRERA.

H. J. Domingon, encanteur.

MERCREDI, 1er octobre, à dix heures du matin, il sera vendu à la salle d'encan, No 44, rue Conti, casimir de fantaisie, satinette, cravates de soie, bretelles, mouchoirs de poche, chemises de peau en mérinos, chaussettes, cotonnades, gants, etc. Coton blanc et écru.

Aussi—5 caisses de chapeaux de soie, noir.
1 oct—1

PAR R B SYKES, Encanteur.

Vente péremptoire de marchandises sèches.

MERCREDI 1er octobre à 10 1/2 heures, il sera vendu sans réserve au No 51, rue des Magasins, 2nd étage,

25 caisses indiennes, quelques-unes de meilleur goût.

AUSSI :

Un envoi de châles, mouchoirs &c.

AUSSI :

20 balles coton écru 4/4; 7 caisses coutil bleu,

AUSSI :

16 caisses parapluies en soie noire et en couleur
14 " " ginghams,
4 " " coton.

Bottes, Brodequins et Souliers,

126 caisses bottes et brodequins, souliers pour dames et enfans. La vente commencera par les marchandises sèches.
Conditions à la vente. 29 sept

Tapis avariés.

PAR J. B. BLACHE & CO.

MERCREDI, 1er octobre, à 10 heures du matin, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, il sera vendu à leur magasin d'encan rue de Chartres No 77 :

9 pièces de tapis importées et avariées à bord du navire E & E Perkins, capitaine Pike, venant de New York.

—AUSSI :—

1 pièce de tapis importée et avariée à bord du navire Columbiana, capitaine Crowell, venant de New York.
Conditions,—Comptant. 29sep

Vente à crédit de marchandises sèches.

PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI, 1er octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan rue de Chartres No 77 :
5 balles indiennes anglaises.
30 pièces de satin noir

—AUSSI :—

100 colis et lots de marchandises sèches comme suit :

Casimirs noirs, satinets gris, tweeds, flanelles rouges et blanches, cotons écrus et blancs, bas et chaussettes de soie, cravates de soie, chemises mérinos & soie, mouchoirs batiste, foulards soie, linons à moustiquaire blancs et couleur brin blanc, nappes, services et serviettes fil, cotonnades blanches, alpaccas noirs et couleur, twells, étoffes croisées, &c , &c.

Conditions à la vente. 29sept

Succession de L. J. Hérès.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu, mercredi 1er octobre 1851, à 10 heures, à mon bureau, No 24, Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti :

En vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 10 septembre 1851, les objets suivants appartenant à la susdite succession, savoir : Table, toilette, lavabo, lit et literie, armoire, chaises, berceuses, sofa, garde manger, pendule, ornements de cheminée, un poële et batterie de cuisine, une guitare et une montre en argent.

Conditions—Comptant. 20 sept—20,29,octobre

VENTES A L'ENCAN.

Vente par catalogue,

Eau de vie, vins, huile d'olives, etc.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

JEUDI, 9 octobre, à dix heures et demie, il sera vendu à l'encan, au magasin de M. R. Cabuzac, importeur, No 30, rue de la Vieille Levée,

400 futailles eau de vie française, de différentes marques, en 1/2, 1/4, 1/8 pipes. Ces eaux de vie sont sous les clefs de la Douane.

Aussi—Champagne, vins en caisses, cerises à l'eau de vie, huile d'olives, pruneaux, eau de fleurs d'oranger, etc.

N B—Les catalogues seront prêts la veille de la vente.

Conditions libérales à la vente. 27 sep

Goelette Josephine à l'encan, si elle n'était vendue à l'amiable.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 4 octobre 1851, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu au Nouveau Canal, si elle n'était pas vendue à l'amiable avant ce jour

La goëlette Joséphine du port de 47 tonneaux, reconstruite en 1850 en bois de pin, ensemble ses agrès, apparaux, voiles chaînes câbles, &c., &c.

Cette goëlette conviendrait particulièrement pour les voyages de la Mobile.

Conditions.—La moitié comptant et le reste à un crédit de quatre mois en un bon billet endossé à satisfaction. 23sept

ECOLE D'ECRITURE,
ET DE TENUE DE LIVRES, DE DOLBEAR,
56 *Canal; (établie en* 1832.)

Ouverte de 7 heures A M. à 9 P. M.
Classes pour dames, messieurs et enfans, aux heures qui conviendront. Les anciens élèves seront admis gratuitement.

N. B.—Il y a peu de grandes maisons de commerce ou de banques où l'on ne rencontre quelques-uns de nos anciens élèves.—Excellentes plumes en or à vendre, RUFUS DOLBEAR.
24 sept—1an 56, rue du Canal

REÇU par les navires Hansa et Comte May'ath de Bordeaux :
100 barriques vin rouge Médoc,
25 caisses do St Estèphe,
10 quarts pipes vieux cognac, marque Eyquem.
A vendre par V & E MAIGNAN,
25sep 85—87, St-Louis

MOUTARDE DIAPHANE—20 caisses contenant chacune 50 pots de moutarde diaphane, de la manufacture de Mlle Louit frères & Co, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
25sept 17 & 19, St Louis

HUILE d'olive—1000 paniers et caisses véritable huile d'olive de Plagniol, de Marseille en bouteilles et demi bouteilles, en débarquement du navire Claiborne de Marseille, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
25 sept 30, Vieille Levée

EN débarquement du navire Comte Mayleth, de Bordeaux :
30 barriques St Julien, marque Verlion Frères,
25 caisses do St Estèphe, do
312 caisses St Julien, do
1/2 do Haut Sauterne, à vendre par THOMAS PINET & Co
25 sept 29 rue Conti

EAUX DE VIE en douane—40 demi, 100 quarts et 80 huitièmes eau de vie de Bordeaux de diverses marques,
65 demis et 150 quarts, United Proprietors, la Rochelle.
10 demis et 40 quarts, Pinet, Castillon &c. Cognac 1850.

10 quarts et 20 huitièmes	do	do	1842
60 quarts et 75 huitièmes	do	do	1840
25 huitièmes		do	très vieux

10 quarts et 10 huitièmes Dupuy en Croissant
A vendre par THOMAS PINET & Co
25 sep 29, Conti

A VENDRE en magasin—2000 caisses vin de choix, rouge et blanc,
200 caisses cerises nouvelle récolte,
1300 demi-ancres de 5 à 8 gallons,
40 quarts vin d'Oporto, jus pur,
20 quarts vin de Madère,
20 barriques vin de table,
100 paniers champagne &c.
THOMAS PINET & Co.
25 sept 29 rue Conti

$10 de Récompense.

PARTIE marronne le 12 au soir, la mulâtresse MARGUERITE, âgée d'environ 25 à 28 ans, de taille moyenne, parlant couramment l'anglais, et n'ayant plus qu'une incisive à la mâchoire supérieure. Elle a amené avec elle sa fille Julia, âgée de sept ans, parlant anglais et français, ayant les cheveux très blonds et un peu crépus. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera chez M. G. BOYER, No 148, rue Conti.
30sept—☞

$20 de Récompense.

PARTIE marronne vendredi soir, la négresse ARABELLA, âgée de 32 à 35 ans, et ses deux filles, Silly, âgée de 12 ans et Mary, âgée de 10 ans, parlant français et anglais. La récompense sera donnée à celui qui les ramènera chez M.
J. B. DUPEIRE
1e sept 10, rue des Ursulines

$10 de Récompense.

PARTI marron de l'habitation de R Bayhi, dans la paroisse Plaquemines, le mercredi 6 courant, le nègre MARC ANTONIO, âgé d'environ 50 ou 55 ans taille de 5 pieds, parlant français et espagnol; il a les dents de devant cassées, est bon cigarier, et appartient à Antonio Arrias. La susdite récompense sera donnée à quiconque l'arrêtera e le logera dans une des geôles de cette ville.
JUAN Y. DE EGANA.
12aout 37, Bienville

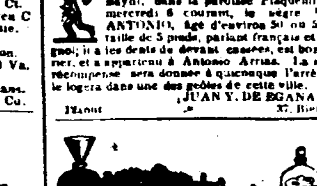

CHERRY PECTORAL
De AYER.

POUR LA GUERISON DES TOUX, RHUMES, ENROUEMENTS, BRONCHITES, COQUELUCHES, CROUPS, ASTHME et CONSOMPTION.

Parmi les nombreuses découvertes que la science a faites, dans le siècle où nous sommes, pour la prolongation de la vie humaine et le soulagement des maux qui l'affaiblissent, il faut placer en premier rang le précieux pectoral de Ayer. Les merveilleux résultats donnés par cette composition ont établi d'une manière incontestable ses vertus curatives. Nulle médecine ne peut être comparée à ce médicament pour la guérison des différentes maladies pulmonaires, maladies qui frappaient jadis si impitoyablement notre société. Aujourd'hui le remède à cette maladie a été trouvé et le danger des afflictions pulmonaires a disparu. La place nous manque pour la publication des nombreux témoignages de guérisons opérées par le Pectoral de Ayer, nous nous contentons de donner sur ce médicament l'opinion de quelques hommes, haut placés dans la science.

Opinion du président de Amherst College, le célèbre professeur Hitchcock.

M. James C. Ayer :—J'ai employé à mon usage particulier votre Cherry Pectoral pour une affection de bronchites, et je dois déclarer que c'est une admirable composition pour toutes les maladies du larynx et de bronchites. Si mon opinion sur l'efficacité de votre remède peut vous être de quelque utilité, vous pouvez en faire l'usage qu'il vous plaira. EDWARD HITCHCOCK, L. L. D.

Opinion du célèbre professeur SILLIMAN, professeur de chimie, minéralogie, etc, au Collège de Yale et membre de plusieurs sociétés médicales et littéraires d'Europe et d'Amérique.

Je déclare que le Cherry Pectoral est une admirable composition et un puissant remède pour la guérison des maladies pour lesquelles il est préparé.

Le Major PATTISON, président du Sénat de la Caroline du Sud, a été guéri par ce médicament d'une inflammation des poumons.

Opinion d'un médecin distingué du Maine.

[illegible]

Pour la Mobile et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur J. T. DOSWELL, capitaine Joseph Conkcart, ayant été complètement réparé, reprendra ses voyages réguliers les MERCREDIS et les SAMEDIS, à dix heures du matin. Le Doswell a été acheté expressément pour les voyages de la Mobile, la côte et la Nouvelle-Orléans, ce qui est une garantie suffisante pour les planteurs, les chargeurs et les passagers, que ce bateau fera constamment ces voyages durant la saison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St-Louis.
25 sept ☞

Partant Samedi, 4 courant.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot, fin marcheur et de première classe, SHARON, capt. Merriman, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, poteau 20, 3e municipalité, ou à [illegible]
1oct

POUR LIVERPOOL—[illegible] WHEELER, capt [illegible] partira le 4 octobre. [illegible] de coton, s'adresser à W HOPPENSACK [illegible] H. V. BAXTER, [illegible]
Pour passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine à bord, [illegible] 3ème Municipalité.

Pour New-York—[illegible] paquebot de Boston. [illegible] ST-CHARLES, capitaine C. Hilliard, ayant [illegible] partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, poteau No 4, 1ère municipalité ou à
J W STANTON & CO,
22sept Encoig. des rues Magasins et Lafayette.

Pour le Havre—Le navire [illegible] paquebot régulier J C HUMPHREYS, capitaine Badger, est maintenant en charge pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour fret, s'adresser à H V BAXTER,
25 sept 79, rue de la Commune
Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord au poteau 34, Seconde Municipalité.

Pour la Havane—Le brick américain bien connu P. SOULE, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, [illegible]
19 sept S DE VISSER & CO, 26, Vieille Levée

Maison française,
104, RUE DU CANAL,
Encoignure Bourbon,

UNE expédition tardive envoyée de Paris, venant d'être reçue par le soussigné, il informe respectueusement les dames qui l'honorent de leur confiance préférence et le public en général, qu'il désire écouler aux [illegible] ... ce qui compose [illegible] que reçu très tard, [illegible] de fraîcheur.

Il se compose de [illegible] à 30 c. le yarde, un très beau choix de [illegible] ... Aussi, des corsets [illegible] gaze Balzare, article [illegible] ges à bandes de soie [illegible] pression, des crêpes [illegible] imprimées, et grand [illegible] lement convenables [illegible] également un grand choix de [illegible] line blanche brodées [illegible] qui, réuni aux marchandises [illegible] forme le plus complet [illegible] qu'il y ait en ville. Le [illegible] ment à sa nombreuse clientèle, [illegible] rer son établissement d'une visite, [illegible] par elle-même, de la bonté et du bon [illegible] marchandises.

Les Fr. Fr. Mr. trouveront des [illegible] gnifiques dans tous les grades.
30ju E D FAURE.

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des preuves et représenter des absens, pour administrer des serments, prendre des témoignages, reconnaître des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivants, savoir : MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE & TEXAS. 29avril—1an

VINAIGRE DE VIN BLANC—45 barils clarifié, en débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux, à vendre par O. VALETON & CO,
27aout 25, Tchoupitoulas

VIN ROUGE & BLANC—30 barriques vin rouge de 1848;
53 barils vin blanc, en débarquement du brick Armida, de Bordeaux, à vendre par O. VALETON & CO,
27 aout 25, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Minnesota, venant du Havre, à vendre par les soussignés :
2 caisses pâtés truffés en demi et quarts boîtes,
2 do truffes en demi boîtes et bouteilles;
2 do champignons.
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
17 sep 30 1/2 rue Poydras

EN magasin et à vendre par les soussignés :
5 balles bouchons superfins;
60 quarts de barriques Madère;
30 do do guignolet;
20 do do de Porto, marque [illegible];
110 paniers champagne, marque de l'ancre;
30 do do Sherry;
30 do do Cordon bleu;
40 do do Cordon vert;
40 do do Versenay mousseux;
20 do do Sillery mousseux;
30 dame-jeannes whisky Campbeltown rye, à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
18sep 30 1/2 rue Poydras

Ι Σ Φ

GOUTTES Grecques de NOCHER.

REMEDE certain contre la Migraine, la fièvre en frisson, la jaunisse, la dyspepsie, la diarrhée chronique, le mal de mer et le choléra. Il n'y entre pas la plus légère parcelle de mercure, quinine ou morphine. Sans être un panacée universel, ces gouttes guérissent positivement les maladies ci-dessus énumérées, remettent l'estomac en bon ordre et chassent des douleurs aiguës que l'on attribue souvent au rhumatisme. Elles servent aussi contre la gravelle et sont recommandées en ce cas.

Elles sont préparées par le Dr J S Fancher, No 160, rue Fulton, à New-York—En vente, à la Nouvelle Orléans, No 137, rue du Canal, chez R D Beach, agents pour la Louisiane, et les Etats d'Alabama, Mississipi Arkansas, Texas, et Floride.
11 fev—1an

Aux magasins d'Albert et Tricou,
37, *rue de Chartres, et encoignure Royale et St-Louis.*

REÇU en débarquement, un nouvel assortiment de chapeaux, savoir :

POUR HOMMES—Chapeaux de soie, castor et casimir.

POUR DAMES—Capotes et [illegible], castor gris et noir.

POUR ENFANS—Un joli choix de casquettes et chapeaux. Le tout confectionné à Paris, sous la surveillance d'un des associés, M. T. J. Albert.

Qu'on oublie pas que nous avons aussi un nombreux assortiment de chapeaux parfaitement confectionnés à l'encoignure Royale et St Louis, où chacun pourra avoir un chapeau fait exprès à sa convenance, avec les plus belles étoffes des meilleures manufactures de Paris et New-York.

Aux marchands de la ville et de la campagne.

Nous venons de recevoir un large assortiment de chapeaux de Campeche.
do de Panama,
do d'Italie, Suisse et Montagne,
AUSSI—Feutre gris et noirs.
Matelots, Tyroliens, Flambards, Unis, etc.
ALBERT & TRICOU,
37 rue de Chartres et encoig. Royale et St-Louis

EN débarquement du navire américain Lyman venant de Bordeaux :
3 demi pipes, 5 quarts do, 5 huitièmes do eau de vie cognac 1844, Bisquit Tricoche & Co;
3 demi pipes, 5 quarts do, 5 huitièmes do, eau de vie cognac 1828, Bisquit Tricoche & Co;
3 demi pipes, 5 quarts do, 5 huitièmes do, eau de vie cognac 1844, Bisquit Tricoche & Co;
6 quarts pipes, 5 huitièmes do, eau de vie cognac 1842, Bisquit Tricoche & Co;
3 quarts pipes, 5 huitièmes do, eau de vie cognac 1838, Bisquit Tricoche & Co;
Ayant droit au drawback et à vendre par A CARRIERE,
13sept 25, Vieille Levée

EN débarquement du navire Claiborne, venant de Marseille, et à vendre par les soussignés.
30 barriques vin rouge Bergerac;
20 do do Bédoué;
200 paniers de 12 bouteilles huile d'olive Plagniol,
20 do 24 demi do do do
100 caisses vin Muscat de Frontignan;
100 do do [illegible]
30 do eau de fleurs d'oranger;
50 do olives verdales, 20 do do amellaux;
25 do capres fines; 25 do cornichons;
25 do anchois au sel;
30 do do do
20 do olives farcies.
NUMA LACOSTE,
15 sept 147, rue Royale

VIN POUR FAMILLES—En magasin et constamment complet de vins en barriques et demi barriques des marques St Julien, [illegible] Médoc, Macau Médoc, [illegible] Cantenac Médoc, Margaux, [illegible] Larose, Chateau Leoville [illegible]
A vendre par NUMA LACOSTE,
1sept 147, rue Royale

Dame-jeannes— [illegible]

A VENDRE par le soussigné [illegible] vire Tennessee, [illegible]
1000 dame-jeannes de cinq gallons [illegible]
500 do de [illegible]
300 do de [illegible]
300 do de un do, à [illegible]
NUMA LACOSTE,
13 sep—15 147, rue Royale

EN débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux :
16 barriques vin rouge chateau Morin, qualité supérieure;
18 barils vinaigre de vin blanc, à vendre par NUMA LACOSTE,
13 sep 147 rue Royale

EN débarquement du navire [illegible] de Marseille—100 barriques [illegible]
5 do vin blanc;
60 paniers bouteilles vides, [illegible]
12 onces;
105 caisses [illegible]
1 do artichaux à la Barigoule;
10 balles amandes du Languedoc;
10 caisses Muscat; 75 do Vermouth;
25 do absinthe Suavenal & [illegible];
160 paniers de 12 bouteilles huile d'olive Plagniol;
50 do 24 do do
A vendre par [illegible]
[illegible] Royale

EAU DE VIE—En débarquement du navire Lyman, de Bordeaux [illegible]
1400, à vendre par [illegible]

VINS—En débarquement du navire [illegible] de Bordeaux—
12 barriques vin rouge [illegible]
20 do do [illegible]
17 barils vin blanc [illegible]

[illegible]

EN débarquement [illegible] de Bordeaux—
12 barriques vin rouge [illegible]
25 do do [illegible]
45 barils [illegible]
45 barils [illegible]
A vendre par [illegible]

Sangsues ! [illegible]

5000 [illegible]

[illegible] J. F. ROUSSEAU.